



GOLF DE CHANTILLY

## CONJOINTS NON JOUEURS

### **Le statut de Conjoint de Membre Non Joueur**

Ce statut permet à un conjoint de membre qui débute au golf de rejoindre notre Club durant une année.

Il n'aura pas à s'acquitter d'un droit d'admission lors de la première année et paiera une cotisation de Membre Non Joueur

Il bénéficiera de l'organisation de cours collectifs si d'autres membres conjoints sont intéressés.

Enfin, il aura accès à toutes les installations (practice, putting, Petites Longères) et aux parcours des Longères accompagné par un membre classé afin de ne pas perturber le déroulement des parties.

Le Directeur, Rémy Dorbeau, reste à votre entière disposition afin de vous accompagner dans cette procédure.